

## Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

### **Communiqué N°004/2021/COCEM relatif à l'observation de l'opération spéciale d'enrôlement dans les capitales régionales.**

**Bamako, le 08 Avril 2021 : Seule dans la région de Koulikoro les travaux de l'opération spéciale d'enrôlement et de renouvellement biométrique au RAVEC ont démarré le 1<sup>er</sup> avril 2021 conformément à l'annonce du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD).**

Le mardi 06 avril 2021, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé douze (12) observateurs dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal pour observer les travaux de l'opération spéciale d'enrôlement et de renouvellement biométrique au RAVEC dans les régions.

A l'issue de cette observation, la COCEM relève les constats spécifiques ci-après :

**Les observateurs de la COCEM ont noté le non démarrage de l'opération spéciale dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.**

A contrario, lesdits travaux ont débuté à Koulikoro le 1<sup>er</sup> Avril, notamment à la mairie de la commune urbaine de Koulikoro et au centre secondaire d'état civil de Koulikoro Bâ.

Les observateurs de la COCEM ont été autorisés à accéder au centre d'enrôlement de la mairie de la commune urbaine de Koulikoro et du centre secondaire d'état civil de Koulikoro Bâ.

Dans les différents centres observés de la région de Koulikoro, les travaux ont démarré à 08heures.

Les observateurs ont relevé que le centre secondaire d'état civil de la Mairie de Koulikoro Ba n'était pas accessible aux personnes vivant avec un handicap.

Les observateurs ont rapporté qu'aucun des lieux visités n'était sécurisé par les Forces de l'ordre.

## Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

Par ailleurs, le nombre d'agents chargés de l'enrôlement spécial variait entre quatre (04) et six (06) personnes selon les centres. Le nombre le plus élevé a été constaté au centre secondaire d'état civil de Koulikoro Bâ.

Les observateurs de la COCEM ont constaté une faible affluence dans les centres observés de la région de Koulikoro.

Les observateurs ont aussi relevé le non-respect des mesures barrières édictées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 dans les centres observés de la région de Koulikoro. En effet, la distanciation physique n'était respectée dans aucun centre observé. Le port du masque n'y était pas obligatoire. Seul le centre de la Mairie de la commune urbaine de Koulikoro disposait de gels hydroalcooliques.

Par ailleurs, les observateurs ont noté des difficultés que des citoyens rencontrent dans les centres observés, notamment l'insuffisance de communication pour orienter les personnes concernées vers les centres désignés pour chaque type d'enrôlement.

Cependant, les observateurs ont noté quelques actions de campagne de sensibilisation sur le lancement de l'opération spéciale d'enrôlement à travers les radios locales.

### **Recommandations :**

Au regard des constats énumérés ci-dessus, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. Rendre effectif l'opération spécial d'enrôlement dans les autres régions qui n'ont pas encore commencé ;
2. Publier le plan de déploiement avec l'identification des centres au niveau de chaque région ;
3. Renforcer les équipes d'enrôlement afin de rendre le travail plus fluide et permettre d'enrôler le maximum de citoyens ;
4. Prendre des dispositions pour faciliter l'accès aux centres d'enrôlement aux personnes vivant avec un handicap ;
5. Renforcer le dispositif de prévention du COVID-19 en rendant disponibles des kits de lavage, gels, masques, gants et en faisant respecter strictement les mesures barrières dans les différents centres notamment la distanciation ;

## Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

6. Assurer le déploiement des forces de l'ordre dans les centres d'opération spéciale d'enrôlement en vue de sécuriser les lieux ;
7. Intensifier les campagnes de sensibilisation auprès de la population afin de les exhorter à participer à cette étape importante du processus électoral ;
8. Diligenter des missions de suivi pour s'assurer du respect des dispositions relatives aux opérations spéciales d'enrôlement ;
9. Etendre l'opération spéciale d'enrôlement dans les cercles afin de toucher le maximum de citoyens particulièrement les jeunes.

### **Contexte :**

Toutes les élections tenues au Mali se font sur la base de la liste électorale révisée et arrêtée au 31 décembre de chaque année. Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi N°2016-048 du 17 octobre 2016, modifiée par la Loi N°2018-014 du 23 avril 2018 portant Loi électorale en République du Mali, il est tenu une liste électorale au niveau de chaque commune, Ambassade ou Consulat. La même Loi prévoit en son article 41 que ces listes électorales font l'objet d'une révision annuelle du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre de chaque année et que les élections, qui se feront durant l'année qui suit la clôture de la liste électorale, sont faites sur la base de cette liste révisée et arrêtée le 31 décembre.

L'objectif de cette révision est de mettre à jour la liste électorale en permettant à la population de procéder à des vérifications, des transferts, des cas de radiation et la prise en compte des nouveaux majeurs. Ainsi, cette phase est d'une importance capitale pour la suite du processus électoral dans la mesure où elle permet de fournir le registre sur la base duquel les cartes d'électeur seront faites et leur donnant l'accès au scrutin.

Toutefois, ce processus de révision annuelle de liste électorale au titre de l'année 2020 a été suspendu suite à la grève illimitée enclenchée par les différents syndicats du corps des Administrateurs Civils (SYLTMAT, SYNAC, SYNTRACT et le CS-ADR).

Le 30 novembre 2020, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a annoncé le lancement d'une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles, dans les centres principaux d'état civil, la Mairie ainsi que le Gouvernorat du District de Bamako, du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020. A la suite de cette première opération, le gouvernement a décidé de prolonger le processus d'enrôlement jusqu'au 26 février 2021.

## Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

A la suite de l'étape du District de Bamako, le gouvernement a décidé d'étendre l'opération spéciale d'enrôlement dans les capitales régionales du 01 Avril au 31 Mai 2021.

Conformément à sa mission de veille citoyenne et soucieuse de sa contribution à la transparence, à l'apaisement et à la crédibilité du système électoral et des politiques publiques, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) compte observer ce processus d'opération spéciale d'enrôlement dans les régions.

### **Méthodologie d'observation :**

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé ses Observateurs à Long Terme (OLT).

Ayant couvert les processus électoraux et concertations depuis 2018, ces observateurs ont été renforcés à travers une session de formation portant sur le cadre légal de la révision annuelle des listes électorales et le renseignement de la grille d'observation sur googleforms. Les réponses aux questions de la grille d'observation ont, par la suite, été collectées et analysées par les membres du Secrétariat exécutif.

L'observation de la COCEM repose sur une technique d'observation citoyenne des élections utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La COCEM reste mobiliser et continuera à suivre ce processus d'opération spéciale d'enrôlement.

### **Contacts Presse :**

Drissa TRAORE, Président, +223 70 18 28 77, [dtraore@cocem.ml](mailto:dtraore@cocem.ml)

Salia K TRAORE, Chargé à la communication : +223 76 34 30 25, [straore@cocem.ml](mailto:straore@cocem.ml)

**Adresse :** Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

**Téléphone :** (00223) 20283276 **E-mail :** [contact@cocem.ml](mailto:contact@cocem.ml) **Site web :** [www.cocem.ml](http://www.cocem.ml)

**Twitter :** @MaliCocem | **Facebook:** <https://www.facebook.com/cocemmal>